

Mise-à-jour de la synthèse des analyses disponibles sur le site www.mon-mies.ch Fusion de 8 communes de Terre Sainte : Bogis-Bossey, Chavannes-de-Bogis, Chavannes-des-Bois, Commugny, Coppet, Founex, Mies, Tannay

Les raisons d'un projet de fusion des communes

Selon les autorités, les tâches de gestion des communes sont devenues si complexes que seuls des professionnels et des élus à temps plein pourraient les accomplir. Les marges de manoeuvre sont devenues assez faibles, car actuellement une commune ne contrôle que 20-30% du budget total, la part du lion allant au Canton. Une fusion des 8 communes permettrait de mieux harmoniser et simplifier les projets, voir faire des projets qu'aucune commune seule saurait entreprendre. Les communes de Terre Sainte partagent un même destin, des opinions politiques similaires, et une économie semblable. L'Etat de Vaud et la région Nyon préconisent l'absorption d'une population grandissante, donc une densification des villages, des gares, et des voies de communication entre villages. Seule une grande commune, telle que *Terre-Sainte*, pourrait imposer les changements douloureux nécessaires, et en même temps frapper fort sur la table pour faire valoir ses points de vue vis-à-vis de Nyon et Lausanne. La fusion devrait se faire maintenant afin d'être pilotée par la législature actuelle.

Les étapes

En 2006 une enquête parmi la population de Mies, Tannay et Chavannes-des-Bois montre que les habitants de Mies n'étaient pas favorables à une fusion avec Tannay et Chavannes-des-Bois. En plus, il y avait autant de OUI que de NON à un élargissement de la fusion à Terre Sainte. La meilleure forme de collaboration ne pouvait pas être déterminée au niveau statistique. Cependant, les autorités décidèrent d'élargir le projet de fusion à 9 communes (Crans y compris).

En 2008 une enquête parmi la population des 9 communes montra rapidement que Crans n'était pas intéressée à une fusion, de sorte qu'elle se retira du projet. Seule la moitié des habitants de Mies, Coppet et Founex étaient d'accord avec une fusion. En fait pour les communes de plus de 1'000 habitants – y compris Mies - la forme préférée de collaboration n'était pas une fusion mais un « rapprochement ». Cependant, les autorités des 8 communes décidèrent de procéder avec un projet de fusion des 8 communes. Cette décision était favorisée par une interprétation très optimiste des rapports COMPAS/idheap.

En 2009, « l'étude opérationnelle » de la fusion était donc lancée et culmina en juin 2010 avec la signature d'une convention de fusion par les autorités des 8 communes. Cette convention est sujette au vote des conseils communaux le 30 août 2010. Les conseillers communaux sont encouragés à voter OUI, « afin que le peuple puisse se prononcer ». Si une commune par exemple vote NON le 30 août 2010, le projet ne sera pas soumis au peuple. Un projet de fusion à 7 devra être organisé pour un vote à une date ultérieure.

Les facteurs spécifiques qui poussent à une fusion

Un petit nombre d'habitants d'une commune est clairement lié à l'insatisfaction de ses habitants et à leur volonté de fusionner avec d'autres communes. Ce lien n'existe plus pour des communes de plus de 1'000 habitants. L'Etat de Vaud aimerait réduire le nombre de communes afin de réduire le nombre d'interlocuteurs. Il fait face à environ 365 communes, dont 270 ont moins d'habitants que la commune de Mies. On s'attendrait que 200 communes soient candidates à une fusion, bien avant Mies, Coppet, Tannay, Founex et Commugny. Alors qu'il est logique que des communes de 50 à 500 habitants considèrent sérieusement une fusion avec d'autres

communes, une fusion de communes de plus de 1'000 habitants paraît moins évidente. D'autres enjeux sont présents pour expliquer cette volonté des autorités de Terre Sainte à fusionner.

En fait, pour la plupart des communes de Terre Sainte ce ne sont pas les habitants qui sont insatisfaits ou en trop petit nombre, mais leurs autorités. Les Syndics et conseillers municipaux semblent surchargés et frustrés par les innombrables documents dont ils sont arrosés depuis les offices de l'Etat de Vaud, des districts, des associations, et des habitants eux-mêmes. En même temps de plus en plus de tâches qui étaient assurées par l'Etat doivent être accomplies par les communes, et leur budget librement disponible a diminué comme peau de chagrin. Les autorités pensent donc qu'une fusion permettrait de se décharger sur des professionnels, et de pouvoir se consacrer plus à des projets majeurs d'intérêt commun.

L'aménagement du territoire paraît être un facteur clef. Les oppositions locales à un projet de développement seraient affaiblies par une fusion, puisque les habitants de régions plus éloignées n'y verraient que les avantages sans devoir subir les inconvénients. Ce facteur devient très important si les autorités en question ont un intérêt professionnel voir financier dans la densification d'un territoire.

Géographie

Une fusion de 8 communes de Terre Sainte produirait une commune d'une superficie de 25,9 km². Ses 13'895 habitants seraient distribués dans 8 villages, éloignées l'un de l'autre de 1 à 5 km. En comparaison, les communes de Gland, la Tour-de-Peilz, Morges, Nyon, Prilly et Renens ont une superficie moyenne de 4.57 km². Leur population moyenne (15'270) est semblable à celle de Terre Sainte, mais les habitants ne sont éloignés l'un de l'autre que de quelques centaines de mètres. La géographie particulière d'une commune de *Terre-Sainte* imposerait des contraintes sévères sur les emplacements des équipements et bâtiments administratifs, et sur la communication.

Finances

Dans une fusion la fortune et les dettes des communes de même que leur patrimoine passent dans un pot commun. La commune de Mies, ayant la fortune brute et nette la plus grande, paierait le tribut le plus fort. L'impôt sur le revenu dans la commune de Mies serait environ 8 points au dessus de l'impôt anticipé sans fusion. Coppet et Bogis-Bossey paieraient également plus d'impôts, alors que Founex et Commugny paieraient moins.

Les chiffres sont basés sur un taux d'imposition de *Terre-Sainte* de 63%, les taux d'imposition moyens communaux des 5 dernières années, et l'hypothèse que le taux d'imposition de *Terre-Sainte* n'augmente pas en 2012. S'il augmentait en 2012, la plupart des habitants de *Terre-Sainte* verrait le taux d'imposition augmenter. Ceci est probable, car le taux moyen est d'environ 70% dans les communes de plus de 10'000 habitants, et des frais supplémentaires devraient être anticipés pour financer un nouveau centre administratif, les experts avec leurs bureaux, et les élus à plein temps. Vu la géographie, et la promesse de ne licencier aucun employé de commune, des économies semblent peu probables.

Lors d'une fusion, l'impôt foncier augmenterait d'environ 25% pour les communes de Mies, Founex, et Bogis-Bossey, alors qu'il diminuerait de 3% à 25% pour les communes de Coppet, Commugny, Tannay, Chavannes-des-Bois, et Chavannes-de-Bogis.

Aménagement du territoire

Ce point clef n'a pas été mis à l'ordre du jour lors des séances du Conseil Communal. Des informations importantes et officiellement disponibles depuis 2010 se trouvent dans le Plan Directeur de la Région Nyon (PDRN). Le Plan Directeur de Terre Sainte (PDTs) dérive nécessairement du PDRN, mais n'est pas officiellement disponible. Le PDRN est encore en discussion, son adoption définitive ne se fera pas avant plusieurs mois. Ainsi les PD définitifs ne seront pas du domaine public avant décembre 2010. En plus, la « Convention de Fusion » - dans son article 22.a – renvoie à plus tard les questions portant sur l'aménagement du territoire. La population va voter fin novembre sur un projet de fusion dont le point essentiel reste mal connu. La question fondamentale reste donc : quel sera l'avenir du territoire de Terre Sainte ? Les directives de la Confédération, de l'Etat de Vaud, et du PDRN ont le mérite d'être claires : il n'y aura pas d'extension des zones villas, les terrains agricoles resteront agricoles sauf exceptions, fusion ou pas fusion. Le PDRN mentionne, comme exception, que des terrains agricoles pourraient être déclassés pour permettre la densification autour des gares, peut-être entre les villages le long des voies de communication. Une augmentation de la population est admise comme hypothèse non-discutable. Il s'en suit que les zones de village et autour des gares seront densifiées en hauteur, mais la future hauteur des immeubles n'est pas connue.

Que changera la fusion dans ce contexte de documents en pleine évolution ? Le changement fondamental serait la perte d'autonomie des communes actuelles qui pour le moment maîtrisent encore la densification de leur territoire, et donc la qualité de vie de ses habitants. Les décisions seront prises pour le bien de la population en général, non pas pour un village particulier. L'exemple déjà bien connu est représenté par le développement futur autour de la gare de Coppet. Une municipalité de *Terre-Sainte* opérerait sans doute pour ce projet. Une fusion permettrait de contrer un vote des opposants locaux par le vote de conseillers lointains. La fusion permettrait aussi de créer des Sociétés Immobilières (SI), telles que celle envisagée à Nyon pour une gestion plus efficace des échanges de terrain. Cette gestion pourrait même être facilitée par des expropriations. Au début ces SI seront propriété exclusive de la commune, mais de futurs associés ou spéculateurs ne sont pas exclus.

Fusion, associations existantes, et préoccupations des habitants

Les associations existantes (26 pour Mies) sont vitales pour la vie de la commune. Mais elles irritent parfois les autorités pour trois raisons : la diversité dans le nombre de communes associées, les frais parfois peu discutés au préalable, et le grand nombre de séances où les municipaux devraient participer. La multiplication des séances représente un poids parfois insurmontable pour les municipaux. Une fusion pourrait y remédier en partie. D'autre part, un ou deux membres supplémentaires dans une municipalité pourraient se consacrer à ce genre d'activité si la fusion ne se faisait pas.

Les associations sont souvent nées à partir d'une préoccupation d'un-e citoyen-ne. Par exemple, un jeune Myarolan a contribué à la mise en place d'un centre de loisirs pour les jeunes de Terre Sainte. Lors d'une fusion, la motivation de telles initiatives risque de diminuer.

Actuellement, les préoccupations principales des habitants de Terre Sainte sont (1) la sécurité ; et (2) les transports. La fusion ne changerait pas grand-chose en ce qui concerne la sécurité, mais elle pourrait faciliter un peu les problèmes de transport. Coppet serait le centre névralgique du trafic, en particulier du transfert auto (ou Minibus) – train. Le PDRN devrait aussi envisager certaines pistes telles que le transport par le lac ou des négociations avec Divonne (7'800 habitants) pour décharger le trafic en Terre Sainte. Certainement le PDRN a quelques idées intéressantes concernant la mise en place d'un réseau de Minibus qui pourrait se faire avec ou

sans fusion. Aussi, la région Nyon est en meilleure position pour négocier avec la France qu'une commune de *Terre-Sainte*.

Visage d'une commune de *Terre-Sainte*

La direction politique est assez claire. Il y aurait 100 conseillers et 9 municipaux dont 1 Syndic. Mies serait représenté par 11-12 conseillers et 1 municipal. Le siège administratif serait à Coppet. De petites antennes subsisteraient dans les 8 villages. Le poids de la Commune de *Terre-Sainte* vis-à-vis de Lausanne serait ainsi similaire à celui de Nyon. Par contre, le poids de Mies vis-à-vis de *Terre-Sainte* serait faible. Le Syndic proviendrait de la commune actuellement la plus forte (en nombre d'habitants), donc pas de la région de Mies-Tannay. Comme dans d'autres communes de cette taille, les partis politiques feront leur entrée dans la politique de la Commune. Les personnes désirant certains services de la Commune s'adresseront soit à Coppet, soit à Mies, soit aussi à d'autres antennes villageoises.

Comme détaillé ci-dessus, les centres des villages, les environs des gares, et peut-être les voies de communication entre villages seraient densifiées. On construira des étages additionnels aux maisons actuelles, des immeubles à plusieurs étages, et des ateliers et commerces. Peut-être la région sud de Gland donne une image possible de cette future commune.

Malgré les efforts de soulagement du trafic routier, les voyageurs auront les mêmes problèmes, car les améliorations seront compensées par un surplus de trafic généré par l'augmentation des offres d'habitations. Pour les pendulaires venant de Mies et Tannay la fusion ne changera que peu les opportunités de transport public.

Au point de vue de l'environnement, le PDRN propose des mesures intéressantes pour préserver la biodiversité et réduire les besoins d'énergie. Les propositions du PDRN pourraient être adoptées avec ou sans fusion.

Alternatives à la Fusion à 8

Les affinités des communes entre elles sont assez bien définies par l'enquête COMPAS/idheap de 2008. Mies a des affinités avec Tannay ; Bogis-Bossey avec Chavannes-de-Bogis ; Coppet avec Commugny et Founex. Mies-Tannay pourraient se joindre à Coppet, Commugny et Founex. Chavannes-des-Bois pourrait se joindre à Mies-Tannay ou à Bogis-Bossey—Chavannes-de-Bogis. Des mini-fusions sont donc des alternatives possibles à une fusion à 8. En fait, l'enquête populaire montrait peu d'enthousiasme pour une maxi-fusion.

Une municipalité de la commune de Mies élargie à 7 membres serait une autre alternative. La fatigue des municipaux serait amoindrie par l'adjonction de 2 municipaux. L'un ou l'une des membres supplémentaires, sorte de « ministre des affaires étrangères », assisterait le Syndic dans les relations intercommunales.

Résumé des arguments pour ou contre la fusion à 8

La population de Terre Sainte est confrontée à un choix fondamental. En votant OUI pour une fusion, elle s'assurerait d'être gouvernée par des professionnels et des experts rémunérés et en général efficaces. Il n'y aura pas de pénurie de municipaux ou de Syndic, des grands projets seraient plus facilement réalisables.

Le prix à payer en votant OUI, pour toutes les communes actuelles, serait la perte de leur autonomie dans les décisions concernant leur environnement immédiat, et une probable perte de motivation des citoyen-ne-s qui s'activent dans les nombreuses associations et les conseils communaux. La proximité entre habitants et autorités d'une commune est l'une des conditions

essentielles d'une bonne administration. Une fusion nécessairement éloignera les autorités de leurs administrés. L'aménagement du territoire en serait l'une des premières victimes. En prenant des exemples aux deux extrémités, le choix sera si l'on préfère Gland-Sud avec ses entreprises, ses immeubles et ses opportunités d'occupation, ou Céligny ? L'opinion que les « magouilles locales » présumées ne seraient plus possibles avec une fusion n'est qu'une chimère. La fusion remplacera les magouilles locales connues par des magouilles distantes inconnues. La notion qu'une fusion réduirait les coûts administratifs est également une chimère, pour les raisons évoquées ci-dessous.

Pour certaines communes (Mies et Coppet en particulier) les impôts sur le revenu augmenteraient par rapport à la moyenne de ces 5 dernières années, même en faisant l'hypothèse que les charges restent inchangées par la fusion. * Vu les frais supplémentaires anticipés, et la difficulté de faire des économies sans réduction du personnel, les impôts augmenteraient – à long terme – encore plus pour Mies et Coppet, et augmenteraient en fait pour la plupart des communes. En fusionnant, Mies, qui est une commune avec une fortune nette et brute la plus élevée de la région, paierait un tribut particulièrement élevé. Les nouveaux bâtiments du Sorbier, qui font partie du patrimoine et qui étaient destinés aux jeunes et moins jeunes du village, appartiendraient alors à la commune de *Terre-Sainte*. La grande déchetterie projetée proche de l'Ecole, des bâtiments du Sorbier, et des tennis, le serait également. Coppet paierait un lourd tribut en devenant le centre névralgique du trafic, et en même temps perdant son autonomie dans la gestion de son propre développement.

* Mies a voté récemment pour diminuer le point d'impôt à 50% pour 2011. Il était 65% pour 2010 et 55% pour 2009, et aurait été 63% lors d'une fusion. En tenant compte de la bascule qui enlève 6 points aux communes en les mettant directement sur l'Etat de Vaud, le point d'impôt est effectivement de 1% plus élevé qu'en 2009, et 7% plus faible que lors d'une fusion.

** Une grande proportion des électeurs de Coppet (presque 30%) a voté pour une initiative qui tend à limiter l'énorme développement immobilier autour de la Gare de Coppet et devant le Château de Coppet.

Perspectives pour 2011

Il est maintenant bien connu que le 30 août 2010 le conseil communal de Founex a voté NON à la fusion, ainsi enlevant la nécessité du vote populaire du 28 novembre 2010. Toutes les communes auraient dû voter OUI pour que ce vote populaire ait eu lieu. Bien qu'un conseiller communal de Founex ait fait recours contre le vote de son conseil, et que le Conseil d'Etat lui ait donné raison, un autre vote des 8 communes semble peu probable. L'échéancier pour une fusion en 2012 ne pourrait plus être maintenu. D'autre part, Founex risquerait bien de voter à nouveau NON, et Coppet pourrait le faire aussi. Même si tous les conseils communaux votaient OUI, il est probable que Founex et peut-être aussi Coppet voteraient NON dans un vote populaire. A Mies un vote populaire pour un OUI ne semble pas être assuré.

Quelles sont les alternatives à la fusion à 8? De par les affinités entre communes, des mini-fusions pourraient se créer qui semblent plus réalistes qu'une superstructure peu concrète. D'autre part, en exprimant lors de l'enquête 2008 sa préférence pour un rapprochement entre

communes en lieu d'une fusion, la population opte pour des municipalités dont l'une des tâches essentielles consiste à promouvoir la collaboration intercommunale. Pratiquement, un élargissement des municipalités actuelles de 5 à 7 membres pourrait faire face à ce défi.

De nouvelles élections s'annoncent bientôt

Les citoyen-ne-s intéressé-e-s devraient contacter le bureau communal de Mies entre le 17 et 24 janvier 2011 (ou avant) afin de se porter candidat-e-s pour le conseil communal ou municipal. Une assemblée aura lieu à la Maison de la Commune le mercredi 12 janvier 2011 pour expliquer les modalités de ces élections. Le premier tour des votations aura lieu le 13 mars 2011. La nouvelle législature durera du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2016.